

JANVIER 2014



COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

BULLETIN MUNICIPAL

Christiane Bonté et son équipe municipale vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2014

« C'est justement la possibilité de réaliser un rêve qui rend la vie heureuse » P Coelho, 1998

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour l'année 2014.

Je souhaite à chacun et chacune d'entre vous, une année heureuse, au cours de laquelle, dans tous les domaines, aussi bien personnels que collectifs, vous trouverez l'énergie pour mener à bien tous vos projets.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les associations qui œuvrent pour la vie locale et les encourage à continuer leur action pour le plaisir de tous les Soueixois et Rogallais.

Je remercie l'ensemble des employés municipaux pour leur professionnalisme et leur disponibilité.

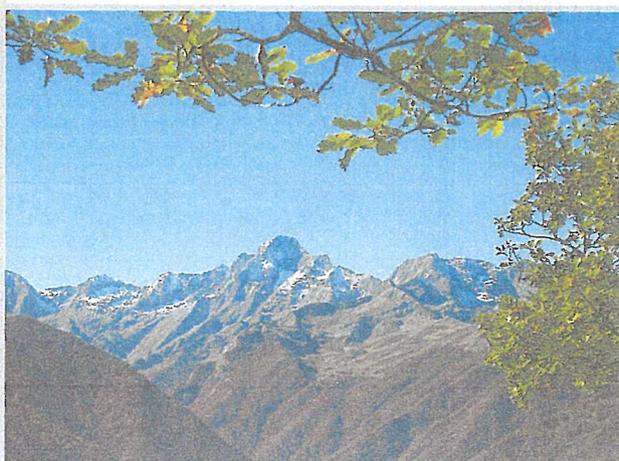
Je tiens publiquement à souhaiter une excellente retraite à Michèle Cadiran, notre secrétaire de mairie, et je la remercie pour son professionnalisme et son dévouement.

Horaires d'ouverture de la mairie

- **Mardi** : 08h30 à 12h et de 14h à 17h.
- **Mercredi** : 08h30 à 12h.
- **Jeudi** : 08h30 à 12h et de 14h à 17h.
- **Vendredi** : 08h30 à 12h

Madame le Maire, les adjointes et les conseillers peuvent vous recevoir aussi le mercredi après midi et le samedi matin.

Le secrétariat est également à votre disposition par téléphone au 05.61.66.85.85, ou par mail à l'adresse mairie.soueix@wanadoo.fr



ETAT CIVIL.

SOUEIX

DECES

Jeannine ITTE le 13 février à Saint-Lizier (09)
Rufino MOYA le 11 avril à Valence (26)
Eugénie DEJEAN veuve ENDRUSCHEIT le 24 mai à Saint-Lizier (09)
Juliette PUJOL veuve DESVERCHERE le 30 mai à Lherm (31)
Pierre CAUBET le 31 mai à Pessac (33)
Yvonne GASTON le 25 juillet à Périgueux (24)
Hélène MACZENKO le 29 juillet à Saint-Lizier (09)
Jean-Marie COMMENGE le 29 août à Beaumont-de-Lomagne (82)
Georges FABRE le 2 octobre à Saint-Lizier (09)
Brigitte RIEU le 4 octobre à Muret (31)
Charlotte SOUQUET épouse DELVERT le 21 décembre à Dax (40)

NAISSANCES

Naël JENNEPIN DOUGNAC né le 22 août à Saint-Lizier (09)
Jehan Alain CONNAN né le 23 août à Saint-Lizier (09)

MARIAGES

Sylviane PONS et Damien NAVAS le 8 juin
Susan MACDONALD et Michael ELVIDGE le 26 juillet

ROGALLE

DECES

Christiane DURAN le 22 mars à Albi (81)
Roland GASTON le 13 mai à Saint-Girons (09)
Hélène PUJOL le 20 juillet à Saint-Lizier (09)
Angèle PUJOL le 21 septembre à Saint-Lizier (09)

Traitement des ordures ménagères

Ouverture de la déchetterie à OUST:

La déchetterie d'Oust est ouverte :

TOUS LES JOURS (sauf dimanches et jours fériés)

TOUTE L'ANNEE

DE 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

Elle est gratuite pour les particuliers. Pour plus de renseignements, contactez le 06.80.55.62.66.

Programme de collecte des encombrants

: 17/18 mars, 12/13 mai, 30 juin/1 juillet, 22/23 septembre et 17/18 novembre

Et des carcasses automobiles : du 24 au 28 mars , du 21 au 25 juillet et du 24 au 28 novembre

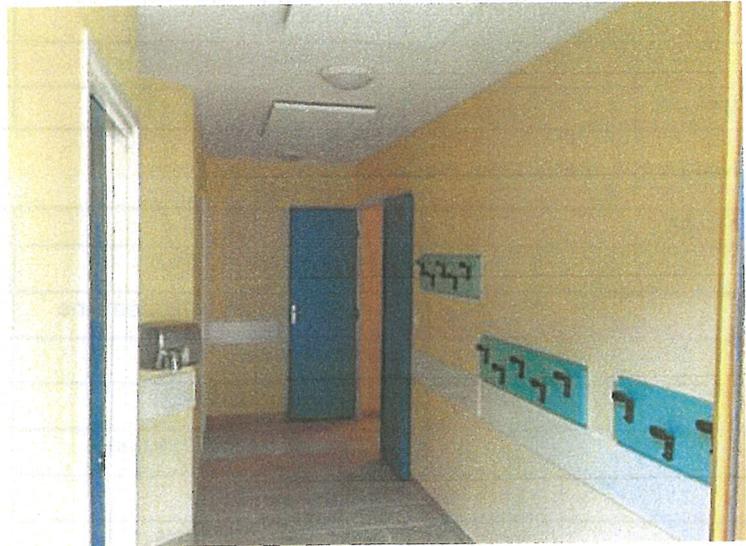
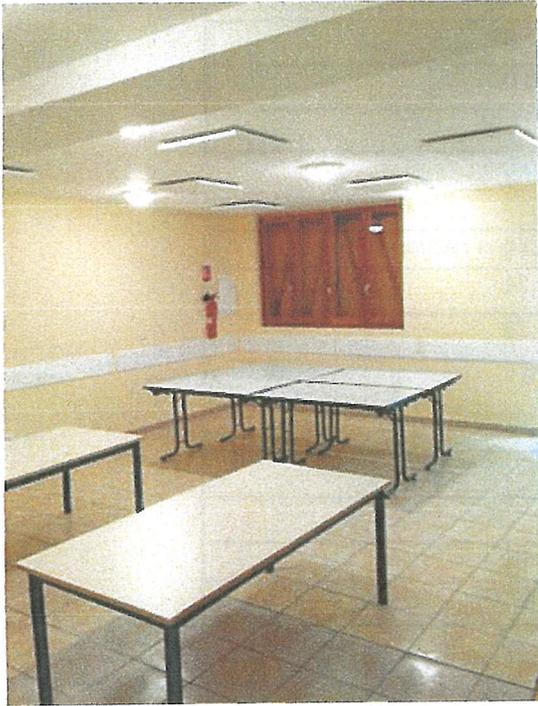
Inscription impérative, contactez le Sic-tom au 05.61.66.69.66 ou la mairie (05.61.66.85.85) pour cette collecte.

Il a été constaté que des objets encombrants étaient déposés près des poubelles hors des périodes de ramassage, il n'est pourtant pas difficile, quand on possède un véhicule, de se rendre à la déchetterie.

Faisons preuve d'un peu de civisme !

Création d'une cantine scolaire

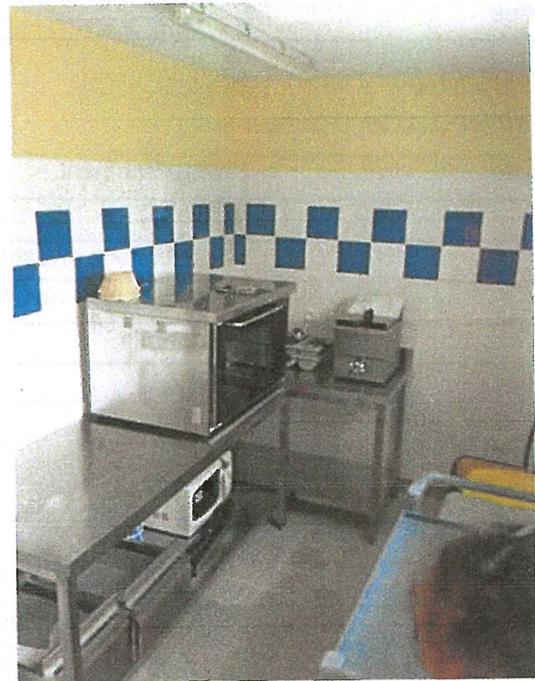
Les travaux de la cantine scolaire ont été livrés dans les délais, la cantine a donc pu entrer en service pour la rentrée 2013/2014.



Hors temps cantine, la salle permet la pratique d'activités:

- Patchwork, les lundi et mercredi après-midi.
- Peinture, le jeudi après-midi.
- Danse, le samedi après-midi.

Elle peut aussi hors temps scolaire, être utilisée par les associations pour des réunions .



Le compte administratif 2012 de la commune

FONCTIONNEMENT : DEPENSES (mandats émis)

N° de compte	Fonctionnement	Opérations réelles
011	Charges à caractère général	71 733.20
012	Charges de personnel	91 851.05
65	Autres charges	35 445.61
66	Charges financières	45 508.09
Total dépenses		244 537.95

FONCTIONNEMENT : RECETTES (titres émis)

N° de compte	Fonctionnement	Opérations réelles
013	Atténuation de charges	1 820.21
70	Produits des services, domaine	7 168.76
73	Impôts et taxes	92 930
74	Dotations subventions	197 958.08
75	Produits de gestion courante	93 366.32
76	Produits financiers	4.59
77	Produits exceptionnels	2 179.92
Total recettes		395 427.88

Excédent de fonctionnement 2012: 150 889.93 €

INVESTISSEMENT : RECETTES (titres émis)

N° de compte	Investissement	Opérations réelles
10	Dotations	18 974.53
13	Subventions investissement	68 853.89
1068	Affectation du résultat 2011	105 233.36
16	Emprunts	354 930.24
Total recettes		547 992.02

INVESTISSEMENT : DEPENSES (mandats émis)

N° de compte	Investissement	Opérations réelles
16	Remboursement emprunts	65 523.25
	Opérations d'équipement	609 414.33
21	Immobilisations corporelles	2 412.23
23	Immobilisations en cours	76 623.27
20	Immobilisations incorporelles	552.55
Total de dépenses		754 525.63

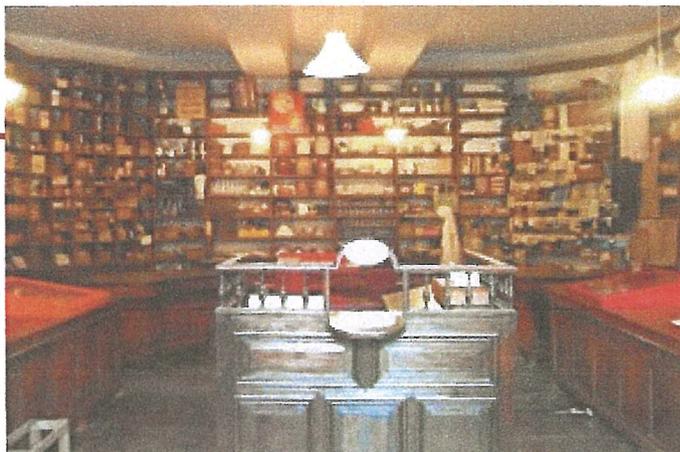
Excédent d'investissement reporté : 271 584.43 €. Excédent d'investissement 2012: 65 050.82 €

La Maison Souquet

Le musée des colporteurs a ouvert ses portes

le 1er juillet 2013. La fréquentation a été à la hauteur des espérances: 220 Pass Famille, 178 enfants, 2700 adultes, et 44 Pass Patrimoine.

Les appartements locatifs de la maison Souquet ont été livrés en mai 2013. Ils sont tous occupés à ce jour.



Lu dans la « dépêche du midi », article paru le 24/07/2013

« Après le stress de l'ouverture, les fastes de l'inauguration, la Maison des colporteurs a trouvé son rythme de croisière. Et nous le recul nécessaire pour revenir sur cette somptueuse réalisation, fruit d'une aventure dans le sens le plus noble du terme.

Harmonieux mélange d'humanisme, de générosité, de passion.

Une aventure qui débute par le don de la structure, 1 200 m² couverts et ses dépendances, par la famille Souquet. Poursuivie par l'altruisme, la ténacité de Christiane Bonté, le maire, et de son équipe municipale, s'appuyant sur le soutien des élus, nationaux, départementaux, cantonaux, l'investissement exemplaire de l'association Patrimoine soueixois.

Les « petites mains » faisant appel à leur patience, parfois à leurs souvenirs, sans jamais montrer l'once d'un signe de découragement.

Bien qu'il s'agisse d'une réussite collective, difficile d'occulter le rôle primordial de Pauline Chaboussou. Chargée du projet Patrim, elle s'avéra une parfaite coordonnatrice ou un grand maître d'œuvre, selon les circonstances. Sept ans d'études, de recherches, d'inventaires, deux ans de travaux : c'est ainsi que Pauline résume le projet.

Aujourd'hui c'est un espace muséal surprenant, cinq logements, un salon de thé. Elle qui nous confiait-il n'y a pas si longtemps : « Ce lieu, par ses spécificités, marquera l'histoire d'un village, d'un canton, d'un pays, peut-être même d'une région ». Des paroles qu'elle confirma, explicita lors de sa brillante intervention clôturant l'inauguration.

Ce musée, c'est la réhabilitation d'une époque pas si lointaine, celle des colporteurs. Ces courageux qui allaient vendre leurs marchandises hétéroclites dans tout le Sud-Ouest, parfois bien plus loin. En Espagne, en Algérie, jusqu'au Canada, en Amérique latine.

Seule une visite prolongée permettra de se faire une idée du nombre, de la diversité d'une « camelote » passée de la caverne d'Ali Baba au statut de trésor patrimonial.

Un passé dans lequel les anciens se replongeront avec délectation, constatant simplement qu'ils sont rentrés, de gré ou de force, dans une autre époque, que l'on n'arrête pas la marche du temps, que toute comparaison relèverait du fantasme ou de l'utopie. Seule la mémoire restera le témoin privilégié de ces bouleversements. »



Travaux d'aménagement de la cabane du berger aux estives de la Subéra.

Ce travail est mené en partenariat avec la fédération pastorale. La fédération a pris en charge le dossier administratif. Le gros œuvre est achevé, seules les finitions intérieures restent encore à accomplir.

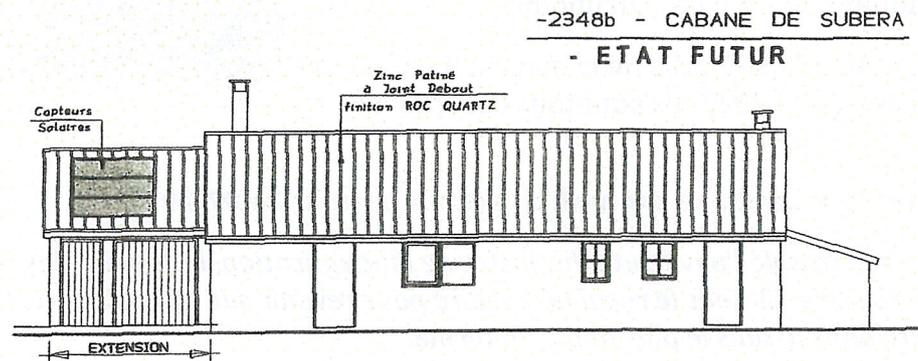
Rappelons que ces travaux seront subventionnés à hauteur de 80 %.

Le coût total des travaux :
145520 €

Subventions obtenues:

Conseil général : 42 165.60 €

FEDER (Europe) : 70 276 €



Des échos de l'école:

23 enfants sont inscrits à l'école. L'effectif est stable, puisque nous comptons encore 23 élèves à la rentrée prochaine.

La réforme des rythmes scolaires:

En concertation avec les services de la Direction Départementale de l'Education Nationale et du Professeur des Ecoles, la municipalité a mis en place les nouveaux rythmes scolaires. Ces modifications ont entraîné de nouveaux horaires pour le temps périscolaire: les cours s'achèvent à 16 h15. Les ateliers périscolaires sont animés par une employée municipale, possédant le BAFA; diverses activités sont proposées aux enfants qui le souhaitent: peinture, danse, ateliers créatifs, jeux collectifs.



Souhaitant vivement conserver un service de proximité, Le Conseil Municipal, après mûre réflexion, a donc décidé d'ouvrir une Agence Postale Communale rattachée à la mairie. Cette couverture est effective depuis le 1^{er} juillet.

L'agence est ouverte le mardi, jeudi et vendredi de 10 h à 12h.

La municipalité a créé un emploi totalement financé par la Poste. La formation de l'agent est assurée par la Poste et le local et le matériel spécifiques à cette activité ont été aussi financés par la Poste.

Quoi de neuf au camping ?

Le camping est ouvert du 1^{er} mars au 31 octobre, (par arrêté préfectoral, zone rouge du plan de prévention des risques : inondations).

Les horaires d'ouverture de l'accueil :

- de 8 heures à 10 heures et de 16 heures à 20 heures.

Bilan de l'année écoulée :

Malgré le mauvais temps du printemps et du mois de juillet, la fréquentation du camping a été supérieure à l'année passée. Elle atteint en 2013 1800 nuitées.

Certaines nouveautés comme la location de tentes, la possibilité d'utiliser une cuisine sous toile ont permis l'installation de groupes de motards, de randonneurs avec ânes...

Pour améliorer l'accueil 2014, des travaux tels que : changement de bornes électriques, ou élagage et taille de certains arbres vont être effectués. **L'éventuelle ouverture à l'année (moins le mois de fermeture obligatoire) est aussi à l'étude.**

Le bilan 2013 reste positif et l'année 2014 permet d'espérer un bilan encore meilleur.

Le site Internet à visiter : www.camping-soueix-09.com

Intempéries

Il y a quelques semaines, le département a subi des chutes de neiges, qui, si elles n'ont pas surpris par leur importance, ont surpris en revanche par les dégâts qu'elles ont occasionnés.

En effet, une grande partie de la végétation conservait encore ses feuilles, et la neige, alors très lourde, a été cause de la chute de nombreux arbres qui ont perturbé réseaux routier, téléphonique et électrique.

Mme le Préfet, quant au réseau téléphonique, rappelle :

« Les chutes d'arbres, de branches et l'usure par frottement des câbles le long des branches constituent une cause importante de dérangements constatés sur le réseau des lignes téléphoniques aériennes de France Telecom. (...)

Il appartient aux seuls propriétaires riverains des lignes de procéder (...) à des travaux d'élagage [afin de protéger ces lignes], a fortiori lorsque la ligne concernée dessert leur maison d'habitation. (...)

Le strict respect de cette obligation d'entretien permettrait aux propriétaires concernés de se préserver de futurs dérangements sur leur ligne téléphonique, notamment en cas d'intempéries. Il en va de leur propre sécurité. »

Nathalie MARTHIEN, Préfet de l'Ariège, le 15/01/2014.

Concernant les axes routiers, les employés municipaux ont été très sollicités pour dégager des voies entravées d'arbres, et ont travaillé les week-end pour permettre aux Soueixoises et Rogallais de se déplacer.

Portage des repas

Dans le courant de l'année 2012, La directrice de l'EHPAD, informait les maires du canton de sa difficulté à maintenir le portage des repas assuré par sa structure car celui-ci était déficitaire.

Dans un souci de pérennisation du service de portage dont le nombre de bénéficiaires peut varier à tout moment, nous avons alors décidé de participer au financement du déficit, au prorata du nombre de repas servis dans la commune. Il nous semblait très important que les personnes concernées par le portage continuent d'en bénéficier.

Le Conseil Municipal a donc pris la décision de reconduire cette participation pour l'année 2013.

Les animations de l'été :

Les fêtes de la Saint-Jean et la fête locale ont connu un franc succès.

Tous nos remerciements aux membres du Comité des Fêtes et aux nombreux bénévoles qui se sont investis dans leur organisation.

Les deux vide grenier, organisés par l'association Patrimoine, ont été un grand moment de détente apprécié par les visiteurs pour l'ambiance, l'accueil et le fumet des grillades.

Notons aussi l'investissement sans compter, de l'association au niveau de l'accueil des visiteurs du musée: Visites individuelles, organisées, programmées lors de la saison dite « morte », l'organisation des Journées du Patrimoine, la réalisation et la mise en scène d'expositions temporaires .



Élections municipales

> Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

> Qui peut voter lors des élections municipales ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Le mode de scrutin ne change pas. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

> Ce qui est nouveau :

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter
2. Déclaration de candidature obligatoire
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate